



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 95481

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation extrêmement préoccupante des interventions des pompiers dans certains quartiers des villes françaises. Prenant beaucoup de risques pour mener à bien leurs missions, ils sont généralement victimes de violences inouïes de la part de délinquants lors de leurs interventions. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser ces agressions inacceptables.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration assure, depuis de nombreuses années, est chargé du suivi des actes de violences à l'encontre des sapeurs-pompiers. Il soutient directement le travail des préfets qui, proches des acteurs du secours, travaillent au quotidien pour améliorer l'environnement de leurs interventions. Le travail étroit entre les services de secours et les forces de l'ordre donne lieu à des procédures d'intervention graduées, destinées à permettre aux véhicules et aux personnels sapeurs pompiers d'intervenir dans de meilleures conditions de sécurité. Chez les sapeurs pompiers, des actions de formation permanentes sont conduites pour permettre aux équipages des engins de secours d'appréhender ces situations de tension, auxquelles ils ne devraient pourtant pas être confrontés. Depuis les derniers événements recensés, les élus ainsi que les organisations syndicales ont proposé, dans le cadre de la conférence nationale des services d'incendie et de secours, d'analyser et de faire le bilan de l'ensemble des actions déjà conduites sur ce thème. Dès lors, il conviendra d'en tirer un certain nombre d'enseignements qui permettront à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, de dégager des pistes d'amélioration, en s'inspirant notamment de partenariats réussis dans certains départements, dont Paris, entre les services de police et les sapeurs-pompiers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95481

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13276

Réponse publiée le : 10 avril 2012, page 2905